

mai la législature a été encore ajournée au 13 juin. Depuis cet ajournement on a fait courir des bruits de compromis, mais Mgr Langevin archevêque de Saint Boniface, a déclaré publiquement plusieurs fois qu'il n'accepterait pas de compromis insuffisants, c'est-à-dire de demi-mesures et qu'il combattrait jusqu'à ce qu'il ait obtenu justice pleine et entière.

Ce n'est pas en courbant l'échine devant les fanatiques que nous obtiendrons la reconnaissance de nos droits. C'est, au contraire, en les revendiquant avec fermeté et énergie. Si nos pères n'avaient pas combattu bravement et sans relâche, nous n'aurions pas obtenu les institutions qui nous régissent aujourd'hui.

.

* * **Accroissement.**—J'ai déjà parlé de l'infâme loi d'accroissement que les chambres françaises ont votée dernièrement. Ce vote a douloureusement impressionné les catholiques du Canada français si attaché à notre mère patrie. Voici, à propos de cette loi l'extrait d'une lettre adressée au premier ministre Ribot, par Mgr Tregaro, évêque de Séz.

“ Vous avez donc vaincu sur toute la ligne monsieur le ministre, et votre loi fait bonne figure au près des décrets d'expulsion, de la loi scolaire, de la loi militaire, y compris les décrets sur les Fabriques. Vous pourrez donc, quand il vous plaira, jeter sur la rue, vieillards, enfants, orphelins et miséreux de toutes sortes, fermer nos écoles catholiques libres, et ce sont elles surtout que vous visez, personne n'en ignore, si on ne se laisse pas dépouiller comme l'exige votre loi, sans même faire appel à la justice française que vous vous réservez d'exécuter arbitrairement contre quiconque oserait se plaindre. Je ne sache pas qu'aucun peuple civilisé ait jamais subi pareille humiliation. J'en appelle à tous les honnête gens de tous les partis, de tous les cultes, de toutes les conditions de la société. “ Le pouvoir arbitraire a dit un éminent jurisconsulte, est le moins sûr gardien de la sureté publique, il est aussi funeste aux gouvernements qui l'exercent qu'aux particuliers qui le subissent.” *Iorum et jus*, telle était la devise du plus illustre des avocats des temps modernes. C'est aussi la devise du droit et de la vérité.”

.

* * **Barreau.**—Les diverses sections du barreau de la province de Québec ont élu leurs officiers le 1er mai pour l'année 1895-1896.

Ont été élus bâtonniers :

1° De la section de Bedford, M. Ernest Racicot. M. Racicot a été député à l'Assemblée législative de Québec.

2° De la section de Montréal, M. Joseph Emery Robidoux. M. Robidoux a été professeur de droit civil à l'université McGill. Il a représenté le comté de Chateauguay à l'Assemblée législative de Québec. Il a fait partie du ministère Mercier en qualité de secrétaire provincial et plus tard en qualité de procureur général.

3° De la section de Québec, M. Charles A. Pentland, Conseil de la Reine. Il remplace le procureur-général Casgrain.

4° De la section de Saint François, M. H. W. Mulvena.

5° De la section des Trois-Rivières, M. P. A. Martel, C. R.